

**Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéserve
au
Moniteur
belge***14094531***

Greffe

Ave. 2014

N° d'entreprise : 429.138.886

Dénomination

(en entier)

COMPAGNIE GÉNÉRALE d'EXPORT-IMPORT(en abrégé) : **COGEXIM**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée.

Siège : Liège

4020 RUE LIBOTTE, 16.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission/Nomination**Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 04
Avril 2014 tenue à 15h de la s.c.r.l Cogexim.**

L'an deux mille quatorze, le vendredi 04 avril, s'est réunie l'assemblée générale de la société coopérative à responsabilité limitée « Compagnie générale d'Export-Import : COGEXIM », ayant son siège social à 4020 liège, rue Libotte 16, constitué suivant acte sous seing privé en date du 05 juin mil neuf cent quatre-vingt six, enregistré à liège Septième, le six juin mil neuf cent quatre-vingt six, volume 2 folio 42 case 8.

Ces statuts ont fait l'objet d'une publication par extraits au Moniteur Belge du vingt-quatre juin mil neuf cent quatre-vingt-six sous le numéro 860624-119 et avis rectificatif du Moniteur Belge du dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-sept, sous le numéro 870410-13, ainsi qu'une modification aux statuts faite devant le Notaire André Didier en date du vingt-trois février mil neuf cent nonante-quatre et publié au Moniteur Belge en date du 17 mars 1994.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Sont présents :

- 1) Monsieur, Abdellah JABBARI, Administrateur délégué, demeurant à Chaudfontaine, rue de la Drève, 2C, ici présent.
- 2) Madame, Renate LOUIS, Enseignante, demeurant à Chaudfontaine, rue de la Drève 2C, ici présente.
- 3) Monsieur Hans-Jürgen, employé, demeurant à 54595 Gondenbrett, In der Klamme 4, en Allemagne.

Titulaires ensemble des quatre cents (400) parts de la société, ainsi qu'il résulte du registre des associés.

L'assemblée est donc valablement constituée, tous les associés réunissant toutes les parts sociales étant présents, il n'y a donc aucune obligation de convocation.

Les associés se réunissent volontairement pour acter la démission en tant qu'administrateur, de monsieur Hans-Jürgen Müller, ainsi que la cession des vingt (20) parts qu'il détient dans la société au profit d'un nouvel actionnaire qui sera effectif en date de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu en date 14 avril 2014 au siège de la société. Monsieur, Abdellah JABBARI, est reconduit de nouveau comme Administrateur délégué, et cède également trente (30) parts au nouvel actionnaire qui sera effectif en date de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu en date 14 avril 2014 au siège de la société.

Madame, Renate Louis, est reconduite comme Administratrice, et cède également trente (30) parts au nouvel actionnaire qui sera effectif en date de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu en date 14 avril 2014 au siège de la société.

D'après la comptabilité, de la société, les parts sont entièrement souscrites et libérées : Quatre cent parts (400) de septante huit euros et vingt neuf cents chacune, donc un capital entièrement souscrit et libéré de trente et un mille trois cent seize euros (31.316 €).

Les actionnaires ont approuvés à l'unanimité l'assemblée générale de ce jour:

Volat B. - Suite

Compte rendu de l'assemblée générale Extraordinaire
du lundi 14 Avril tenue à 10h de la s.c.r.l Cogexim.

L'an deux mille quatorze, le lundi 14 avril, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée « Compagnie générale d'Export-Import : COGEXIM », ayant son siège social à 4020 liège, rue Libotte 16, constituée suivant acte sous seing privé en date du 05 juin mil neuf cent quatre-vingt six, enregistré à liège Septième, le six juin mil neuf cent quatre-vingt six, volume 2 folio 42 case 8.

Ces statuts ont fait l'objet d'une publication par extraits au Moniteur Belge du vingt-quatre juin mil neuf cent quatre-vingt-six sous le numéro 860624-119 et avis rectificatif du Moniteur Belge du dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-sept, sous le numéro 870410-13, ainsi qu'une modification aux statuts faite devant le Notaire André Didier en date du vingt-trois février mil neuf cent nonante-quatre et publié au Moniteur Belge en date du 17 mars 1994.

Sont présents ou représentés

- 1) Monsieur, Abdellah JABBARI, Administrateur délégué, demeurant à Chaudfontaine, rue de la Drève, 2C, ici présent.
- 2) Madame, Renate LOUIS, Enseignante, demeurant à Chaudfontaine, rue de la Drève 2C, ici présente.
- 3) Mademoiselle Latifa Ladous, employée, demeurant à Casablanca (Maroc), au 35 rue El Moukallad El Akili Ici représenté par Monsieur Abdellah JABBARI, comparant sous l° en vertu d'une procuration sous seing privé du 28 mars deux mille quatorze, qui demeurera ici annexée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2014 - Annexes du Moniteur belge

Donner sur la dernière page du Volat B.

Au verso : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

L'ordre du jour est abordé point par point :

1° Constatation du fait que la société est à responsabilité :
Cette responsabilité est reconnue constante depuis sa création,
elle reste donc à responsabilité limitée, ce qui est constaté à
l'unanimité.

2° Modification de la dénomination sociale en changeant le
mot « Compagnie Générale d'Export Import » par
« Cogexim ».

Cette modification est adoptée à l'unanimité : l'article premier
devra donc être modifié en ce sens.

3° L'assemblée générale approuve la nomination du nouvel
actionnaire , à savoir, Mademoiselle Latifa Ladous.

4° Les vingt parts de Monsieur Hans-Jurgen Muller ont été
cédées à Mademoiselle Latifa Ladous.

Monsieur Abdellah Jabbari, cède également trente (30) parts à
Mademoiselle Latifa Ladous

Madame Renate Louis, cède également trente parts à
Mademoiselle Latifa Ladous.

5° Actuellement, les quatre cent (400) parts de la société sont
réparties comme suit :

Abdellah Jabbari : 160

Renate Louis : 160

Latifa Ladous : 80

6° Modification de l'article 14

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, dans cette dernière hypothèse, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribué.

Est désigné en qualité de gérant statutaire pour toute la durée de la société, Monsieur JABBARI Abdellah, domicilié à 4052 Chaudfontaine, rue de la Drève 2C.

Est désigné également comme « Administrateur » et associée active, Mademoiselle Latifa Ladous, élisant domicile au siège de la société.

7° Modification de l'article 19

La société est représentée dans les actes y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice :

- soit par un gérant
- soit, dans les limites de la gestion journalière, par le délégué à cette gestion.

Un gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire associé.

8° Election de domicile

Pour l'exécution des statuts, tout associé, gérant ou liquidateur, domicilié à l'étranger, fait élection au siège social.

L'assemblée générale de ce jour se clôture à 13h00 après avoir voté à l'unanimité toutes les dispositions citées ci-dessus.